

LA LUMIÈRE

Volume 15, Numéro 1

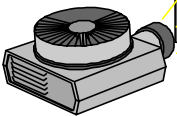
Avril 2009

Nouveau!!!
Programmation Loisirs
Été 2009 à l'intérieur

Pages 4 et 5

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2009

1 juin 2009 à 10 h 30
au 100, rue Ste-Marie
à La Prairie.



Vous êtes cordialement invités à l'Assemblée générale annuelle de l'APHRSO. Au cours de cette journée, vous serez invités à élire les membres de votre conseil d'administration pour l'année 2009-2010 et vous aurez l'occasion de prendre connaissance de notre rapport d'activités.

N'oubliez pas que l'AGA est le moment privilégié pour faire connaître vos attentes pour que votre association continue d'être à la hauteur du mandat que vous lui avez confié.

Nous espérons vous rencontrer en très grand nombre.

Votre Conseil d'administration

Organisme financé par



Agence de la santé
et des services sociaux
de la Montérégie
Québec

Dans ce numéro :

Invitation à l'AGA 2009	1
Inscriptions aux activités	3
Programmation estivale	4-5
Merci à nos bénévoles	6
Programme PAIR	8
Régime Enregistré d'Épargne-Invalidité	10-11

C'est le temps

des inscriptions

APHRSO
Partenaire du milieu depuis 1980



Nouvelles en bref



Retour sur le sondage

Nous avons reçu 80 sondages complétés. Considérant le nombre de sondages envoyés à nos membres et à nos partenaires, cela représente pour nous un retour de 42%. Bien que le bilan final ne sera connu qu'au cours de la prochaine année, nous nous sommes permis de faire ressortir certains éléments quant aux services offerts par notre organisme:

- ◇ 84% des répondants sont ou ont été des utilisateurs de nos services et de ce nombre, 94% utilisent nos services de loisirs
- ◇ À 85% les utilisateurs se sont dits satisfaits des services reçus

À savoir si l'APHRSO remplit sa mission visant à favoriser l'intégration sociale des personnes handicapées, vous avez répondu :

- ◇ Entièrement à 81%
- ◇ Partiellement à 13%
- ◇ 6% ne savaient pas

Notre site internet est visité par seulement 14% d'entre vous mais vous avez manifesté à 100% votre satisfaction quant à la qualité du site. Il faut noter cependant que les participants n'ayant pas visité le site ont mentionné ne pas avoir accès à internet ou à un ordinateur.

Notre Journal La Lumière est quant à lui beaucoup plus populaire auprès de nos membres car 85% des répondants le consultent. De ce nombre, 88% se sont montrés satisfaits de son contenu.

L'APHRSO tient à remercier tous ceux et celles qui ont participé à notre sondage qui nous permettra au cours de la prochaine année de dresser un meilleur portrait de vos besoins et des dossiers que nous devons prioriser.

SUIVI DU DOSSIER STATIONNEMENT



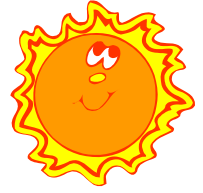
Notre dossier sur l'uniformisation des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées suit son cours. En effet, selon le responsable du dossier à la Régie de police Roussillon, toutes les villes ont modifié la signalisation des espaces de stationnement étant sous leur juridiction. Quant aux commerces, environ 75% des commerces à grandes surfaces possèdent des panneaux réglementaires sur notre territoire. La problématique rencontrée se situe davantage au niveau des commerces à plus petites surfaces. Pour ce qui est de l'uniformisation de la réglementation municipale, ce sujet sera traité en cours d'année.

Pour 2008, **220 constats d'infractions ont été émis** sur le territoire Roussillon pour avoir stationné illégalement un véhicule dans un espace réservé aux personnes handicapées.

Fait à signaler: **Les policiers nous rapportent que plusieurs personnes handicapées oublient de placer leur vignette à leur rétroviseur lorsqu'elles se stationnent.** Sachez que **le règlement exige l'affichage de la vignette au rétroviseur** et qu'en cas d'oubli, vous pourriez vous mériter un constat d'infraction difficilement contestable et ce, même si vous êtes une personne handicapée détentrice d'une vignette. Pensez-y!!! Nous vous rappelons également que la vignette appartient à la personne et non au véhicule. Il est donc important d'utiliser cette vignette uniquement en présence de la personne titulaire de celle-ci.



C'est le temps des inscriptions pour les activités estivales de l'APHRSO



Vous retrouverez à l'intérieur de la présente parution la programmation des activités que nous vous proposons pour la période estivale.

Pour participer à l'un ou l'autre des activités proposées, **vous devez obligatoirement vous inscrire avant la date limite.**

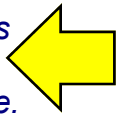
Voici comment faire:

- ◇ Les inscriptions doivent être faites uniquement par téléphone ou en personne auprès de madame Mylène Pérusse, adjointe administrative.
- ◇ Les inscriptions sont acceptées du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 (Notez que nos bureaux seront fermés le 10 et le 13 avril prochain).
- ◇ **Date limite: 15 mai 2009**



Important:

Compte tenu que nous sommes limités dans le nombre de participants que nous pouvons accueillir dans nos activités, il est à noter que nous pourrions refuser des inscriptions dans la mesure où le nombre maximal de participants aurait été atteint avant la date limite.



Païement:

Les païements doivent être effectués avant le début des activités. Cependant, il vous est possible de prendre des ententes quant au mode de païement qui vous convient.

Précisions relatives au camp d'été :

Lors de l'inscription, un formulaire sera complété avec vous afin que nous puissions nous assurer d'avoir en main les informations dont nous avons besoin. Par la même occasion, nous vous remettrons un document précisant le déroulement de notre camp d'été.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter.



Bureaux fermés

Veuillez prendre note que les bureaux de l'APHRSO seront fermés le 24 juin ainsi que le 1er juillet 2009.

Notez que les activités prévues à ces dates feront également relâche.

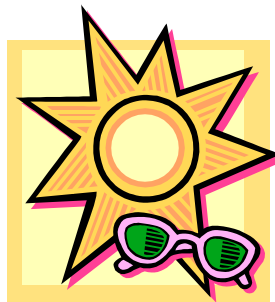
Programmation estivale 2009

Camp d'été

Pour nos membres âgés entre 5 et 21 ans ayant une déficience intellectuelle avec ou sans handicap physique associé.

Dates:

- Semaine 1: Du 29 juin au 3 juillet 2009
- Semaine 2: Du 6 au 10 juillet 2009
- Semaine 3: Du 13 au 17 juillet 2009
- Semaine 4: Du 20 au 24 juillet 2009
- Semaine 5: Du 27 au 31 juillet 2009
- Semaine 6: Du 3 au 7 août 2009
- Semaine 7: Du 10 au 14 août 2009
- Semaine 8: Du 17 au 21 août 2009



Il y aura relâche le 1er juillet 2009.

- Fréquence:** Du lundi au vendredi
- Heure:** De 9 h 30 à 15 h 30
- Lieu:** 100 rue Ste-Marie, La Prairie
- Coût:** 40,00 \$ par semaine

N.B : *Les places sont limitées en fonction des ressources disponibles. Quant à la clientèle âgée de 21 ans, notez que la priorité sera accordée à ceux et celles qui fréquentent actuellement le milieu scolaire.*

Matériel requis pour le camp d'été

Chacun des participants devra **obligatoirement** avoir en sa possession et en tout temps, le matériel suivant:

- ◇ Sac à dos
- ◇ Maillot de bain;
- ◇ Serviette de plage;
- ◇ Crème solaire;
- ◇ Vêtements de rechange;
- ◇ Boîte à lunch contenant un repas froid, des collations et une bouteille d'eau, accompagné d'un «Ice Pack»;
- ◇ Casquette ou chapeau;
- ◇ Médication avec posologie et nécessaire d'hygiène, au besoin.



Le tout, bien identifié

Programmation estivale 2009

Balle-molle

Pour nos membres âgés de 16 ans et plus ayant une déficience intellectuelle sans handicap physique associé.

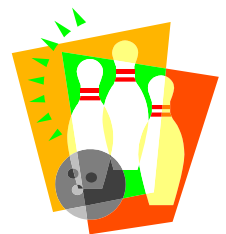
Date: Du 16 mai au 29 août 2009 (Tous les samedis)
Heure: De 10 h 00 à 12 h 00
Lieu: Parc Montcalm (55, Montcalm Sud, Candiac)
Coût: 40,00 \$ pour la saison
Chaque joueur doit avoir son gant et de bons souliers de course.



Quilles

Pour nos membres âgés de 12 ans et plus ayant une déficience intellectuelle avec ou sans handicap physique associé.

Date: Du 22 juin au 17 août 2009 (Tous les lundis)
Heure: De 19 h 00 à 21 h 30
Lieu: Salon de Quilles Le Riverain (6280 Boul. St-Laurent, Ste-Catherine)
Coût: 8,00\$ par participation (incluant la location de souliers)
N'oubliez pas votre argent de poche



3 Vendredis socioculturels

Pour nos membres âgés de 16 ans et plus ayant une déficience intellectuelle avec ou sans handicap physique associé.

10 juillet: Tournoi de Baseball poches



24 juillet: Ce soir on chante



7 août: Promenade gourmande



Heure: De 19 h 00 à 22 h 00
Lieu: 100 rue Ste-Marie, La Prairie
Coût: 7,00 \$ par activité

Membres de TARSO

N'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de réserver votre transport au:
 (450)444-2555



Merci à tous nos bénévoles



Dans le cadre de la
Semaine de l'Action bénévole,

qui se déroulera du 19 au 25 avril prochain,

l'APHRSO tient à remercier chaleureusement tous ceux et celles qui contribuent, par leur apport bénévole, à l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées.

En 2008-2009,
c'est plus de 450 heures de bénévolat qui ont été offertes à l'APHRSO par des hommes, des femmes et des étudiants désireux de s'impliquer au sein de notre organisme.

Un merci spécial
à monsieur **André Beaubien**, entraîneur-bénévole à la balle-molle
pour une 18 ième année consécutive
et
à monsieur **Yves Tétreault**, entraîneur-bénévole au hockey cosom
depuis 2004.

S'ajoute à cela le dévouement incalculable des membres de notre Conseil d'administration qui encore une fois cette année, n'ont pas ménagé leurs efforts.

**À TOUS NOS BÉNÉVOLES,
UN GROS MERCI**
de donner de votre temps au profit de l'APHRSO.

Semaine Québécoise de la Déficience intellectuelle



Dans le cadre de la SQDI qui se déroulait du 8 au 14 mars, l'APHRSO a rendu visite à l'atelier de travail des Services de Réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort (SRSOR) pour voir le travail effectué par des hommes et des femmes vivant avec une déficience intellectuelle.

Nous apprenions lors de notre visite que **les clients de l'atelier du secteur Kateri** ont décidé de s'impliquer dans une **campagne de levée de fond pour soutenir la recherche pour la lutte contre le cancer**. Pour se faire, les participants de l'atelier ont mis la main à la pâte pour cuisiner, sur demande, de magnifiques pains aux bananes et chocolat dont les profits seront retournés à une bonne cause.

L'APHRSO a donc tenu à rendre public cette belle initiative qui nous rappelle que les personnes vivant avec une déficience intellectuelle sont capables de belles réalisations et qu'ils peuvent, à leur façon, contribuer eux aussi au mieux-être de notre société.



Si vous souhaitez soutenir cette campagne de financement, vous pouvez le faire en commandant vos pains au coût de 6,00\$ chacun en téléphonant à SRSOR au (450) 635-4779 poste 225.

Date limite pour les commandes: vendredi, 24 avril 2009.

Plans d'action municipaux à l'égard des personnes handicapées

Comme vous le savez, plusieurs municipalités ont désormais la responsabilité de produire un plan d'action visant à favoriser la participation sociale de leurs citoyens vivant avec des limitations. C'est le cas de toutes les municipalités au Québec qui ont une population qui excède 15 000 habitants.

L'APHRSO travaille en étroite collaboration avec les municipalités de son territoire qui sont visées par cette responsabilité (Candiac, La Prairie, St-Constant, Ste-Catherine). Le but de cette implication est de nous assurer que les besoins des personnes vivant avec des limitations soient connus des différents services municipaux et ce, afin que des pistes de solutions soient envisagées et que des actions concrètes puissent voir le jour.



L'APHRSO n'a cependant pas la prétention de connaître l'ensemble des besoins des citoyens et ne peut, à elle seule, évaluer tous les obstacles que peuvent rencontrer les citoyens des différentes municipalités. **En fait, nous croyons que les personnes handicapées sont les mieux placées pour faire connaître leurs besoins et les difficultés qu'elles rencontrent au quotidien.**

C'est pourquoi, **nous invitons nos membres et leurs familles à participer activement à l'amélioration des plans d'action annuels de leur ville.** Plusieurs démarches ont d'ailleurs été entreprises par les municipalités pour assurer la représentativité des citoyens handicapés. Si cela vous intéresse, renseignez-vous auprès de votre municipalité.

Une autre possibilité s'offre également à ceux qui pour différentes raisons, ne souhaitent pas s'impliquer de cette façon. Vous pouvez, en tout temps, nous contacter pour nous faire connaître vos revendications et c'est avec grand plaisir que nous pourrions ramener ces informations lors de nos rencontres avec les municipalités.

Nous vous remercions à l'avance de nous aider à vous aider !

Connaissez-vous ce programme?



But du Programme Pair :

Le but du présent programme d'assistance aux personnes retraitées, malades ou vivant seules, est d'offrir un service d'appel téléphonique personnalisé afin de contrôler leur état de santé et ce, de façon journalière.

Qui peut en faire partie?

Toute personne de 55 ans et plus, retraitée, vivant seule, malade ou en convalescence. Toutefois, les personnes de moins de 55 ans, vivant seules et dont la mobilité est restreinte en raison d'un handicap ou d'une maladie, peuvent bénéficier de ce programme offert gratuitement par le service de police local.

Toute personne intéressée à adhérer au programme peut communiquer avec le policier-préventionniste René Fleury de la Régie intermunicipale de police Roussillon au 450-638-0911, poste 443.



Ce service de sécurité offert par 35 agences locales couvrant près de 250 municipalités a contribué à sauver 32 vies au Québec en 2007. Certaines de ces agences sont en opération depuis 1990. Sur le territoire de Roussillon, c'est 4 vies qui ont été sauvées dans les deux dernières années.

Fonctionnement du Programme Pair :

Le service entrera en contact avec vous de façon journalière et à l'heure que vous aurez choisie, au moyen d'un ordinateur qui vous donnera un message précis. Le fait de répondre au téléphone nous indiquera que vous êtes en état de demander de l'aide en cas de besoin via le 9-1-1. Cependant, s'il n'y a aucune réponse à notre appel, l'ordinateur vous rappellera dans un court laps de temps et cette fois, si personne ne répond après cette deuxième tentative, une procédure d'alerte est enclenchée et des démarches seront entreprises afin de se rendre à votre domicile pour faire une vérification.

Si vous devez vous absenter pour une journée ou plus, vous devez contactez le responsable de votre programme local pour l'en informer. À votre retour, l'ordinateur composera votre numéro de téléphone et notre service sera de nouveau en opération.

Quelques coordonnées utiles

L'Association des camps du Québec

L'Association fournit, entre autres, une liste de camps de vacances, dont ceux destinés aux personnes handicapées.

www.camps.qc.ca

Téléphone : 1 800 361-3586 ou 514-252-3113



La Rescousse : Regroupement de parents de personnes handicapées

L'organisme représente et supporte les parents naturels d'enfants ou d'adultes ayant un handicap intellectuel et/ou physique. Services offerts : Écoute, soutien, relation d'aide, références, banque de personnes-ressources de dépannage-gardiennage, services de répit à domicile, etc.

Territoire desservi : CLSC Kateri, Châteauguay et Beauharnois

Châteauguay

Téléphone : 450-692-1521

Association de parents de l'enfance en difficulté de la rive-sud métropolitaine (APEDRSM)

Aider, soutenir, informer, former les parents dans le développement de leurs habilités parentales auprès de leur enfant en difficulté. Promotion des besoins et défense des droits et intérêts des jeunes et de leur famille.

Téléphone : 450-679-9310

Programme d'Accessibilité au Logement rive-sud ouest (PAL)

L'association voit à la gestion et à l'attribution de logements sociaux accessibles aux personnes ayant des limitations fonctionnelles et répondant aux critères d'admissibilité.

St-Constant

Téléphone: (450) 724-0533

Télécopieur: (450) 724-0686

L'APHRSO a conçu sur son site internet une page regroupant les différentes coordonnées pouvant être utiles aux personnes handicapées et à leurs familles. Vous pouvez la consulter au www.aphrso.org sous la rubrique «Coordonnées utiles».

À VENIR..... L'ANNUEL DÉFI SPORTIF POUR NOTRE ÉQUIPE DE HOCKEY COSOM

Comme à chaque année, notre équipe de hockey cosom participera au Défi sportif et tentera de donner son maximum afin d'offrir une belle performance aux spectateurs qui se déplaceront pour assister à l'événement.



Nos Éclairs du Bassin de La Prairie seront en compétitions le Samedi, 2 mai 2009 entre 9 h 00 et 20 h 00 et vous êtes tous invités à vous déplacer nombreux pour les encourager au :

Complexe sportif Claude-Robillard,
1000, avenue Émile-Journault à Montréal
Gymnase A-B

Bonne chance à tous nos joueurs et à leur entraîneur-bénévole!

Connaissez-vous le Régime Enregistré d'Épargne-Invalidité?



Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)

Le régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) est un régime d'épargne conçu pour aider les parents et toute autre personne à économiser pour assurer la sécurité financière à long terme des contribuables admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées (montant pour personnes handicapées).

Le régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) s'est inspiré des règles applicables à un régime enregistré d'épargne-études. De ce fait, le REEI sera assorti d'un volet **Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité** et pour les familles à plus faible revenu, d'un volet **Bon canadien pour l'épargne-invalidité**.

Les cotisations au REEI ne sont pas déductibles du revenu imposable et peuvent être versées jusqu'à ce que le bénéficiaire atteigne l'âge de 59 ans. Les cotisations retirées ne sont pas incluses dans le revenu du bénéficiaire lorsqu'elles sont payées à partir d'un REEI. Cependant, la subvention canadienne pour l'épargne-invalidité, le bon canadien pour l'épargne-invalidité ainsi que les revenus de placement accumulés dans le cadre du régime sont inclus dans le revenu du bénéficiaire aux fins d'impôt lorsqu'ils sont payés à partir du REEI.

Qu'est-ce que la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité?

Le gouvernement paiera une subvention de 300, 200 ou 100 pourcent selon le revenu familial du bénéficiaire et son niveau de cotisation. Un REEI peut recevoir au cours d'une année, jusqu'à un maximum de 3 500 \$. La limite à vie de la subvention est de 70 000 \$. Une SCEI peut être versée dans un REEI à l'égard d'une cotisation faite dans le REEI du bénéficiaire avant le 31 décembre de l'année où le bénéficiaire atteint 49 ans.

Remarque:

Le revenu familial net sera celui des parents de la personne handicapée jusqu'à ce que celle-ci atteigne l'âge de 18 ans. Par la suite, le revenu familial à considérer sera celui de la personne handicapée et de son conjoint, s'il y a lieu.

Qu'est-ce que le Bon canadien pour l'épargne-invalidité?

Le gouvernement paiera des bons en fonction du revenu jusqu'à 1 000 \$ pour les canadiens à faible revenus ayant une invalidité sans égard au montant cotisé. La limite à vie du bon est de 20 000 \$. Un bon peut être versé dans un REEI jusqu'à l'année où le bénéficiaire atteint 49 ans.

Le Régime Enregistré d'Épargne-Invalidité (suite)



Admissibilité et cotisations

Qui peut être bénéficiaire d'un régime enregistré d'épargne-invalidité?

Toute personne peut être bénéficiaire si elle:

- a droit au [montant pour personnes handicapées](#);
- a un numéro d'assurance sociale (NAS) valide;
- est résident du Canada au moment de l'établissement du régime;
- a moins de 60 ans. Cette limite d'âge ne s'applique pas lorsque le REEI d'un bénéficiaire est contracté à la suite d'un transfert de l'ancien REEI du bénéficiaire.

Remarque

Une personne a droit au montant pour personnes handicapées si un praticien qualifié atteste sur un formulaire T2201, [Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées](#), que cette personne a une déficience prolongée et qu'il soit approuvé par l'Agence du revenu du Canada.

Qui peut cotiser au régime enregistré d'épargne-invalidité?

Toute personne peut cotiser à un REEI avec la permission écrite du titulaire du régime. Il peut donc s'agir de la personne handicapée elle-même, un de ses parents ou son représentant légal.

Limite du Régime enregistré d'épargne-invalidité

Il n'existe pas de limite annuelle aux montants pouvant être cotisés au REEI d'un bénéficiaire particulier. Cependant, la limite à vie globale pour un bénéficiaire particulier est de 200 000 \$. Les cotisations sont permises jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle le bénéficiaire atteint l'âge de 59 ans.

Comment établir un régime enregistré d'épargne-invalidité?

Pour établir un REEI, une personne admissible en tant que titulaire du régime doit communiquer avec un fournisseur de REEI participant. Le régime enregistré d'épargne-invalidité est actuellement offert par la Banque de Montréal et le Fond d'investissement FMOQ inc.

Pour plus d'informations, visitez le site: www.arc.gc.ca

Dans la mesure où plusieurs personnes auraient un intérêt à obtenir davantage d'informations sur le REEI, **l'APHRSO offre la possibilité aux personnes intéressées d'organiser une rencontre avec un conseiller en sécurité financière** qui saura répondre à vos questions.

Appelez-nous pour nous faire connaître votre intérêt: (450) 659-6519

**ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES
DE LA RIVE-SUD OUEST
100 RUE STE-MARIE, LA PRAIRIE (QUÉBEC) JSR 1E8**

Téléphone : (450) 659-6519
Télécopie : (450) 659-6510
Messagerie : info@aphrso.org

Saviez-vous que ...

Vous pouvez régler d'un seul coup vos achats à votre loterie préférée. Vous n'avez qu'à nous contacter et nous vous ferons parvenir un formulaire d'abonnement.

Ainsi, vous participez au financement d'une association sans but lucratif tout en rendant plus facile votre participation aux diverses loteries de Loto-Québec.

De plus, Loto-Québec vérifiera pour vous vos numéros chaque semaine.

Qui sait !... De toute façon, il ne vous en coûte pas un sou de plus et vous aidez notre cause.

Jouez vos numéros chanceux, tout en contribuant au financement des activités de *l'Association des Personnes Handicapées de la Rive-Sud Ouest*.

L'abonnement en groupe est particulièrement intéressant, parlez-en à votre famille, vos amis et vos collègues de travail. Tout le monde peut s'abonner à la chance et appuyer du même coup l'APHRSO.

Retrouvez-nous
sur le web!
www.aphrso.org

 **LOTO
MATIQUE**®

Service d'abonnement à différentes
loteries de Loto-Québec

Plus besoin :

- d'acheter vos billets chaque semaine
- de vérifier vos numéros
- d'aller réclamer vos lots

Loto-Québec le fait pour vous!

Si vous gagnez, vous recevez votre chèque par la poste.

OFFREZ-VOUS VOS LOTERIES PRÉFÉRÉES :

pour 6 mois ou 1 an,
seul ou en groupe
(jusqu'à 10 personnes)

*Aidez une bonne cause et
abonnez-vous à la chance!*



TRIO LOTOS®

Extra®

L'ABONNEMENT À *LOTOMATIQUE* VOUS PERMET DE
CONTRIBUER AU FINANCEMENT DE NOTRE ORGANISME :

APHRSO

Vous voulez aider notre cause en vous abonnant?

C'est simple!

Remplissez le formulaire d'abonnement, ajoutez-y votre paiement, glissez le tout dans l'enveloppe-réponse... et le tour est joué!

18 ans +

Merci beaucoup!

Mai 2004